

Séjour Bethléem - La Femaz - Col du Mont-Cenis (Savoie) - garçons 12-14 ans
du 10 juillet au 24 juillet 2017

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE et LIEU de NAISSANCE de l'enfant :

Etablissement scolaire :

Classe :

Nom et prénom du père :

Profession :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

ADRESSE HABITUELLE :

adresse e-mail :

n° tél domicile :

n° tél bureau père

n° tél bureau mère :

n° tél portable père

n° tél portable mère :

Si les parents ne peuvent pas être contactés pendant le séjour : **nom, adresse et n° de téléphone d'une personne (parents, amis) :**

Comment avez-vous connu notre association :

Nous, soussignés, PERE / MERE / TUTEUR LEGAL⁽¹⁾

inscrivons notre enfant :

au séjour de vacances **Bethléem**

autorisons :

- toute intervention chirurgicale URGENTE, sous anesthésie LOCALE ou GENERALE, décidée par un médecin
- l'assistante sanitaire à délivrer, sans consultation médicale, du paracétamol ou du doliprane, en cas de léger mal de tête
- les promenades et les campements en montagne, les baignades sous la surveillance des animateurs
- le transport en voiture par un animateur ou un responsable de l'association⁽¹⁾
- l'association Saint Joseph des Tanneries à utiliser, pour la diffusion et/ou la publicité dans le cadre strict de ses activités, les photographies qui pourraient être prises de mon enfant lors du séjour organisé par l'association⁽¹⁾.

Pour maintenir une ambiance agréable, chacun est invité à apporter au groupe bonne humeur, excellente tenue et obéissance aux organisateurs. Aussi, avec l'accord des parents soussignés, les organisateurs se réservent le droit de renvoyer chez eux, AUX FRAIS DE LEUR FAMILLE, ceux qui, AYANT ETE PREALABLEMENT AVERTIS, troubleraient le bon ordre ou le bon esprit du groupe. Toute sortie sans l'accompagnement d'un animateur étant interdite, une défaillance sur ce point entraînerait le renvoi dans les mêmes conditions.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (indispensables en cas d'hospitalisation)

- . Nom et prénom de l'assuré social :
- . Profession de l'assuré social :
- . Adresse de l'assuré social :
- . Nom et adresse de l'employeur de l'assuré social :
- . N° de sécurité social de l'assuré social :
- . Référence complète de votre centre de Sécurité Sociale :

- . Référence de votre mutuelle complémentaire (nom, adresse et n° d'assuré) :

- . Référence de votre compagnie d'assurance familiale (nom, adresse et n° de police) :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – à remplir obligatoirement

- . votre enfant sait-il nager ? OUI – NON⁽¹⁾ ***pour le canyoning, votre enfant devra fournir un test d'aisance aquatique (ancien brevet de natation) obligatoire depuis 2013. A faire réaliser en piscine et à nous transmettre avant le 14 juin 2017.***
- . votre enfant est-il baptisé ? OUI – NON⁽¹⁾ . est-il confirmé ? OUI – NON⁽¹⁾
- . a-t-il fait sa première communion ? OUI – NON⁽¹⁾
- . votre enfant sera conduit directement sur le lieu du séjour : OUI – NON⁽¹⁾
- . ***au départ***, votre enfant prendra le car à : PARIS - AUXERRE - BEAUNE - LYON - CHAMBERY⁽¹⁾
- . ***au retour***, votre enfant s'arrêtera à : CHAMBERY - LYON - BEAUNE - AUXERRE - PARIS⁽¹⁾

Fait à _____ , le _____ 2017
Signature des Parents

(1) rayer les mentions inutiles

REGLEMENT camp Bethléem 590 €

Pour aider des familles qui rencontreraient des difficultés financières, vous pouvez faire un **don** pour lequel nous vous adresserons un **reçu fiscal**.

Il ne sera tenu compte que des inscriptions accompagnées **d'un acompte (200 € minimum)** ou de la totalité de la somme. En cas de désistement avant le 14 juin 2017, une somme de 200 € sera retenue pour couvrir les frais engagés. Après cette date, elle sera portée à 350 €. L'état de votre compte vous sera envoyé début juin 2017.

Veillez joindre à l'inscription **4 timbres à 0,85 € ou un chèque de 3,40 €** et libeller vos chèques à l'ordre de l'association SAINT JOSEPH DES TANNERIES.

ci-joint règlement de : € + les timbres ou chèque de 3,40 €

Lettre d'engagement à lire et à signer
(parents et enfant)

Vous avez accepté librement de nous confier votre enfant pour ce séjour de vacances et nous nous réjouissons de l'accueillir si, avec vous, il le désire.

Afin que ce séjour en communauté se déroule dans les meilleures conditions pour tous, il est nécessaire et indispensable que tout le monde en respecte l'esprit. Nous vous demandons de lire attentivement, avec votre enfant, les règles suivantes et de signer ce document. Si vous n'en acceptez pas les termes, vous pouvez, en toute liberté, inscrire votre enfant dans un autre centre de vacances.

1. les règles de vie de ce séjour ne se veulent pas être une succession d'interdits mais de respect mutuel, apprentissage à la vie future de nos jeunes.
2. respect du caractère religieux et spirituel donné à ce séjour. Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils de Dieu vivant parmi nous et qu'il oriente tous les actes de notre vie. Nous vivrons ce camp, guidés dans nos réflexions par l'Esprit Saint et sur le modèle de la Sainte Famille.
3. ce séjour est orienté vers la découverte des splendeurs de la nature qui demandera parfois un effort physique mais toujours raisonnable et progressif qui ne devra pas être vécu comme une astreinte mais comme une approche des joies saines de l'être humain.
4. respect et compréhension mutuels à l'égard des animateurs d'encadrement, compétents et non moins bénévoles.
5. s'agissant d'un séjour de vacances pour mineurs, des règles strictes de sécurité et de santé sont imposées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous y souscrivons pleinement :
 - interdiction absolue de fumer ou d'être porteur de quoi fumer, de détenir, d'utiliser ou de partager toute sorte de drogue, ceci pendant toute la durée du séjour
 - interdiction absolue d'acheter ou de consommer des boissons alcoolisées
 - interdiction absolue de sortir ou de quitter le groupe à titre individuel ou collectif en l'absence d'animateur.

Toute violation de ces règles imposera un renvoi immédiat, sous la responsabilité des parents après que ceux-ci en auront été informés.

Aucun dédommagement, ni remboursement des frais de séjour ne sera fait.

6. règles élémentaires de bon sens, d'hygiène et de savoir-vivre
 - nécessité d'une tenue vestimentaire décente et d'une hygiène corporelle impeccable
 - pas d'argent de poche
 - pas de langage grossier
 - respect des locaux et du matériel qui assurent notre confort
 - pas de poste de radio, de lecteur de CD, d'ipod, de téléphone portable, de tablette, de jeux électroniques ou tout autre appareil "d'isolement".

Nous regrettons cet aspect quelque peu réglementaire qui peut apparaître comme autoritaire, mais à la suite d'expériences passées, nous sommes dans l'obligation de rappeler que la vie communautaire n'est possible qu'en respectant ces règles qui rendront, nous en sommes sûrs, la vie de chacun plus agréable. Il s'agit là d'une condition essentielle de réussite à la vie du séjour et au bonheur de tous les participants.

le

2017

Signature des parents

Signature de l'enfant

Informations pratiques

- **Nos séjours sont agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ils possèdent un numéro d'identification qui peut permettre de bénéficier des bons ou chèques vacances ou d'aide proposée par certains comités d'entreprises.**
- **Le prix comprend l'hébergement ou le matériel de camping, la restauration, le voyage en car, les visites, les activités, l'assurance et la cotisation.**
- **Pour aider des familles qui rencontreraient des difficultés financières, vous pouvez faire un don pour lequel nous vous adresserons un reçu fiscal.**
- **Une réduction de tarif sera pratiquée pour l'inscription d'un enfant, à partir du 2^{ème} enfant inscrit d'une même famille.**
- **En cas de difficultés financières, des bourses peuvent être attribuées.**
- **La fiche sanitaire de liaison sera adressée début juin 2017 avec l'état de compte et la convocation à la réunion de départ prévue le mercredi 14 juin 2017.**

REGLEMENT camp Bethléem : 590 €

Il ne sera tenu compte que des inscriptions accompagnées d'un **acompte (200 € minimum)** ou de la totalité de la somme. En cas de désistement avant le 14 juin 2017, une somme de 200 € sera retenue pour couvrir les frais engagés. Après cette date, elle sera portée à 350 €.

Veuillez joindre à l'inscription **4 timbres à 0,85 € ou un chèque de 3,40 €** et libeller vos chèques à l'ordre de l'association SAINT JOSEPH DES TANNERIES.

Lettre d'engagement

Vous avez accepté librement de nous confier votre enfant pour ce séjour de vacances et nous nous réjouissons de l'accueillir si, avec vous, il le désire.

Afin que ce séjour en communauté se déroule dans les meilleures conditions pour tous, il est nécessaire et indispensable que tout le monde en respecte l'esprit. Nous vous demandons de lire attentivement, avec votre enfant, les règles suivantes et de signer ce document. Si vous n'en acceptez pas les termes, vous pouvez, en toute liberté, inscrire votre enfant dans un autre centre de vacances.

1. les règles de vie de ce séjour ne se veulent pas être une succession d'interdits mais de respect mutuel, apprentissage à la vie future de nos jeunes.
2. respect du caractère religieux et spirituel donné à ce séjour. Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils de Dieu vivant parmi nous et qu'il oriente tous les actes de notre vie. Nous vivrons ce camp, guidés dans nos réflexions par l'Esprit Saint et sur le modèle de la Sainte Famille.
3. ce séjour est orienté vers la découverte des splendeurs de la nature qui demandera parfois un effort physique mais toujours raisonnable et progressif qui ne devra pas être vécu comme une astreinte mais comme une approche des joies saines de l'être humain.
4. respect et compréhension mutuels à l'égard des animateurs d'encadrement, compétents et non moins bénévoles.
5. s'agissant d'un séjour de vacances pour mineurs, des règles strictes de sécurité et de santé sont imposées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous y souscrivons pleinement :
 - interdiction absolue de fumer ou d'être porteur de quoi fumer, de détenir, d'utiliser ou de partager toute sorte de drogue, ceci pendant toute la durée du séjour
 - interdiction absolue d'acheter ou de consommer des boissons alcoolisées
 - interdiction absolue de sortir ou de quitter le groupe à titre individuel ou collectif en l'absence d'animateur.

Toute violation de ces règles imposera un renvoi immédiat, sous la responsabilité des parents après que ceux-ci en auront été informés.

Aucun dédommagement, ni remboursement des frais de séjour ne sera fait.

6. quelques règles élémentaires de bon sens, d'hygiène et de savoir-vivre
 - nécessité d'une tenue vestimentaire décente et d'une hygiène corporelle impeccable
 - pas d'argent de poche
 - pas de langage grossier
 - respect des locaux et du matériel qui assurent notre confort
 - pas de poste de radio, de lecteur de CD, d'ipod, de téléphone portable, de tablette, de jeux électroniques ou tout autre appareil "d'isolement".

Nous regrettons cet aspect quelque peu réglementaire qui peut apparaître comme autoritaire, mais à la suite d'expériences passées, nous sommes dans l'obligation de rappeler que la vie communautaire n'est possible qu'en respectant ces règles qui rendront, nous en sommes sûrs, la vie de chacun plus agréable. Il s'agit là d'une condition essentielle de réussite à la vie du séjour et au bonheur de tous les participants.